

*Initiatives ministérielles*

d'autres députés, les petits travaux sont rares. Il n'y en pas vraiment. C'est limiter ces gens qui ne sont vraiment pas en état d'aller travailler. Ils accepteront un emploi s'ils en trouvent, et ils souffriront au travail, mais quand ils font une demande de prestations au titre du Régime de pensions du Canada, le fait est qu'ils ont besoin d'un certificat de leur médecin déclarant qu'ils souffrent d'une invalidité et ont besoin d'aide.

Je tiens aujourd'hui à féliciter le ministre de la Santé d'avoir présenté ce projet de loi. Naturellement, j'aurais aimé y voir figurer beaucoup d'autres éléments, par exemple les amendements proposés par le député de Winnipeg-Nord—un de mes collègues qui a fait un excellent travail en tant que porte-parole de l'opposition pour la Santé et le Bien-Être social.

La façon dont le ministre a présenté ce projet de loi va contribuer au maintien du Régime de pensions du Canada. En tant qu'ancien président du Comité permanent des comptes publics, je suis ravi de noter dans le projet de loi que le vérificateur général du Canada l'examinera minutieusement afin de s'assurer que les fonds versés au Régime de pensions du Canada sont bien utilisés. Il est évident que ce projet de loi améliorera considérablement la santé financière du fonds.

Les 42 milliards de dollars contenus dans ce fonds serviront à payer les déboursés des deux prochaines années. Le fonds a d'énormes engagements pour les deux prochaines années. Cependant, si les hausses de cotisations des travailleurs et des employeurs ne sont pas versées dans le fonds du Régime de pensions du Canada, ce fonds ne pourra payer que ce qu'il doit payer au cours des six prochains mois.

Ce régime présente tant d'avantages pour les Canadiens qu'il constitue un véritable filet de sécurité pour beaucoup d'entre eux. À mon avis, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-maladie sont deux choses qu'il faut suivre de près et dont il faut assurer la santé financière pour que les Canadiens qui vivent aujourd'hui et les générations futures puissent compter sur leurs régimes d'assurance-maladie.

Si vous avez suivi les élections qui se sont déroulées récemment aux États-Unis, vous avez sans aucun doute entendu parler de ce candidat qui partait avec un déficit de 45 p. 100 dans les intentions de vote et qui, grâce à une proposition de mise sur pied d'un régime d'assurance-

maladie, s'est fait élire avec une écrasante majorité. C'est assez facile à comprendre puisque les États-Unis n'ont pas d'aussi bons programmes que notre Régime de pensions du Canada et notre régime d'assurance-maladie.

Je pense que tous les partis à la Chambre des communes s'entendent assez bien sur ces programmes.

Grâce à ce projet de loi qui augmente les cotisations au Régime de pensions du Canada, les travailleurs qui cotisent aujourd'hui assurent le maintien de ce régime pendant les 20 prochaines années. Si on n'augmentait pas les taux de cotisation au RPC et si on n'en maintient pas la santé financière, les cotisants ne pourraient jamais rien retirer du régime. Il s'agit d'une véritable police d'assurance pour les Canadiens. Espérons-le, tout le monde en bénéficiera à un moment ou à un autre.

Les prestations aux familles constituent une autre importante caractéristique du Régime de pensions du Canada. Il faudrait augmenter les prestations versées aux veufs et aux veuves laissés avec de jeunes enfants.

Par exemple, une personne de moins de 35 ans qui perd son conjoint peut obtenir des prestations si elle a des personnes à sa charge. Dans le monde d'aujourd'hui où des familles monoparentales doivent encourir des dépenses spéciales pour donner une bonne éducation à leurs enfants, on a besoin de cette aide supplémentaire. Il est très important que ce projet de loi tienne compte de ce fait et qu'il prévoie une aide financière supplémentaire pour ceux qui vivent l'expérience traumatisante de la perte de leur conjoint. Lorsque ces gens ont des enfants et qu'ils sont absolument seuls pour s'en occuper, ils n'ont pas la vie facile. Ils ont quand même un peu d'espoir et d'encouragement lorsqu'ils se rendent compte que le Régime de pensions du Canada peut les aider.

Il est très important que ce Parlement donne suite à ce grand projet de loi présenté dans cette Chambre par la députée Judy LaMarsh qui est décédée depuis. Cette loi est une grande contribution à la politique canadienne.

En vertu des dispositions actuelles, la caisse serait réduite à six mois de prestations d'ici l'an 2001, c'est-à-dire dans deux ans. Si j'ai dit cela il y a un moment, j'avais tort. Je voulais dire qu'il resterait seulement six mois de prestations dans la caisse d'ici l'an 2001, alors qu'elle contient actuellement deux ans de prestations pour une valeur de 42 milliards de dollars.